



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2010 à 18h30

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC DU VAL ES DUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2010

Un des points principaux de la réunion du 4 février concernait le mode de gestion du complexe aquatique. Après avoir exposé les différents modes de gestion possibles, Monsieur MARGERIE indique que c'est le marché de prestations de services qui a été retenu. De plus, il est envisagé de scinder ce marché en deux marchés de prestations, l'un pour la partie technique et l'autre pour la gestion des animations. Ce schéma est susceptible de dynamiser la gestion du complexe aquatique.

Concernant les orientations budgétaires, le budget voirie est constant soit 500 000 €. A noter qu'au titre du programme 2010, la commune de Cagny n'a pas été retenue. Par contre, la rue de l'Etoile sera inscrite prioritairement pour l'année 2011 si le programme d'effacement de réseaux est réalisé. La commission voirie doit donc étudier l'aménagement de cette voie et soumettre ses propositions au conseil municipal.

GARE FRENOUVILLE – CAGNY

délibération 2010/7

L'axe ferroviaire qui dessert la halte de Frénoville – Cagny est inscrit comme axe prioritaire dans le SCOT de Caen la mer. Aussi, un projet de rénovation de la halte ferroviaire Frénoville – Cagny a-t-il été débattu lors de la réunion du 23 mars 2009 qui réunissait la Région Basse-Normandie, les communes de Frénoville et Cagny, la CDC du Val ès dunes et la SNCF.

La SNCF indiquait alors qu'elle pouvait travailler à l'élaboration d'un programme d'aménagement de la halte à condition que tous les partenaires valident le projet et notamment le financement qui se répartit de la façon suivante :

- 50% Région
- 25% SNCF
- 25% collectivités locales (communes, CDC et département,...)

Aucune délibération n'ayant été adoptée sur ce sujet, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de financement de l'opération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *se déclare favorable sur le principe d'un financement de l'opération de rénovation de la halte ferroviaire Frénouville – Cagny en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales,*
- *demande que le projet soit soumis à son approbation dès qu'il sera finalisé,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

(Arrivée de Pascal GENISSEL et de Alain PHILIPPE)

SMEOM DE LA REGION D'ARGENCES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2010

délibération 2010/8

L'agence BIOMASSE NORMANDIE a présenté, lors de la réunion du 3 février 2010, la phase 2 de l'étude d'optimisation de la gestion globale des déchets qui portait sur les leviers et scénarii.

Avec l'ouverture de la déchèterie en avril 2010, le conseil syndical réorganise l'ensemble de la collecte des déchets et fait les choix suivants :

- suppression du bac bleu qui devenait réservé à la collecte du verre au profit de la mise en place de colonnes pour le verre,
- collecte des ordures ménagères une fois par semaine (au lieu de deux fois pour Cagny) avec distribution de sacs de 50 litres au lieu de 100 litres,
- collecte sélective (papier, petits cartons et ferrailles) avec un conteneur à roulettes, tous les quinze jours,
- mise en place de benne à déchets verts pour les communes éloignées dont Cagny ne fait plus partie alors que, dans son étude, l'agence BIOMASSE attribuait deux bennes à Cagny. Si Cagny maintient sa benne à déchets verts, elle devra payer pour son enlèvement,
- mise à disposition payante de bennes pour les particuliers : 100 € pour 24 heures + le coût du traitement,
- création de postes « d'ambassadeurs du tri » pour les actions de communication. Il est proposé de faire appel entre autres à un retraité du SMEOM ce qui a provoqué un tollé général.

Après un très large débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *s'oppose à ce que la mise en place d'un nouveau centre de collecte des déchets s'accompagne d'une diminution de la qualité des services pour les contribuables actuellement bénéficiaires d'un service « à la porte » et notamment pour les personnes qui ne disposent pas de moyens de locomotion,*
- *s'oppose à la suppression des bennes à déchets verts sur la commune de Cagny au motif que cette absence de service de proximité entraînera un flot de circulation important sur les routes ce qui va à l'encontre d'une politique de développement durable,*
- *demande au SMEOM de revoir sa future politique de gestion globale des déchets,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

(départ de Eric MARGERIE et arrivée de Nicolas LEONARD))

BATIMENTS COMMUNAUX

La réhabilitation de la salle du Parc est achevée au niveau de la salle principale et des bureaux. Restent à rénover le couloir, la partie sanitaires et la salle occupée par l'association ANGEL'S.

Madame le maire invite les membres du conseil municipal a visité ce bâtiment qui offre désormais un espace spacieux et agréable. Elle félicite Monsieur ARSENE et ses collègues pour le travail accompli et sur une suggestion de Monsieur ARSENE, elle propose d'équiper ce local pour permettre sa mise à disposition à des habitants de Cagny pour des vins d'honneur, buffet froid,...

En raison de la situation du bâtiment en zone d'habitations, Monsieur LONCLE demande qu'un règlement soit établi notamment au regard des nuisances sonores.

Sur le principe de louer la salle aux Cagnais, le conseil municipal se déclare favorable.

La réhabilitation de la salle du Parc se poursuivra donc en créant un espace cuisine.

VOIES – RESEAUX – ENVIRONNEMENT

SDEC – ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

délibération 2010/12

(Joël COTREL, rapporteur)

REUNION DU 28 JANVIER 2010

Le SDEC se restructure et lors de la réunion du 28 janvier, Monsieur LEMOIGNE a présenté son remplaçant Monsieur VIBERT, chargé de l'exploitation du réseau signalisation lumineuse. Monsieur COLOMBERT revient sur le secteur de Cagny pour l'éclairage public et Monsieur GLOWAC est chargé des effacements de réseaux et des extensions. Cette équipe est dirigée par Monsieur SAMSON.

Au cours de ce rendez-vous, le SDEC a abordé :

- la mise aux normes « handicapés » des feux tricolores qui est évaluée à 15 000 € HT. La commune pourrait prétendre à une subvention de 2 000 € pour cette opération.
- Le 100% lumière qui concerne l'éclairage public. Moyennant une avance financière de 10 € par candélabre soit pour Cagny 3 800 €, le SDEC assure la continuité de l'éclairage lors des réparations. Cette participation, si elle n'est pas consommée sur l'année, est reportée l'année suivante. Avant de souscrire à cette option, le conseil municipal décide de recueillir l'avis de communes en bénéficiant.

Concernant l'éclairage public, un devis pour le remplacement de l'intégralité des lampadaires à boule a été demandé au SDEC.

Monsieur HAUGUEL signale que le détecteur de feux tricolores devant le Foyer Rural présente un dysfonctionnement. Il en est pris note.

URBANISME - ENVIRONNEMENT

AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG : DEVIS

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Les projets d'aménagement d'entrées de bourg et de création de parterres le long de la RD 613 ont été présentés à Monsieur LEROUX de l'Agence routière qui les a approuvés.

Concernant les portiques d'entrée de bourg, la société GREEN CITY a établi un devis qui s'élève à 4 300 € TTC. La structure proposée apparaissant trop imposante (3 m x 3 m), un autre chiffrage sera demandé pour un ensemble de 2,50 m x 2,00 m).

Quant à l'aménagement des ronds-points, Monsieur LEROUX apprécie les œuvres de Monsieur MARIE mais au titre de la sécurité exige différentes mesures (pas d'objets sur la trajectoire des véhicules et ces objets installés doivent pouvoir plier en cas de choc,...). Messieurs GIDON, responsable sécurité au Conseil général et LEROUX rencontreront Monsieur MARIE.

COMMISSION FLEURISSEMENT : REUNION DU 3 FEVRIER 2010

(Sylvie DE NEEF, rapporteur)

Outre l'aménagement des parterres de la route de Paris et des entrées de bourg abordé précédemment, la commission fleurissement, lors de sa réunion du 3 février, a travaillé sur :

- le programme de remplacement des arbustes de la rue Henri Philippe qui est actuellement en cours d'exécution,
- le concours des maisons fleuries : le jury passera plus tôt qu'à l'accoutumée, vers fin juin,
- le concours des villes et villages fleuris : pour 2010, suivant les observations formulées par le jury départemental, la commission s'oriente vers un fleurissement plus important aux abords de la RD 613 et une suppression maximale des panneaux de signalisation non nécessaires.

AFFAIRES FINANCIERES

SEISME DE HAITI : SUBVENTION

délibération 2010/13

Face au violent séisme qui vient de s'abattre sur Port-au-Prince en Haïti, Madame le maire propose de voter une subvention exceptionnelle pour la solidarité.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (16 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION)

- *vote une subvention de 500 € qui sera versée au carrefour des communes, association d'élus indépendants habituée à coordonner les aides humanitaires locales lors de grandes catastrophes,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

(Départ de Alain PHILIPPE à 21h05)